

Lettre circulaire de la COI n°3031
(Disponible en anglais, français, russe et espagnol)

IOC/VH/AC/pbo
14 mars 2025

Àux : Organismes nationaux officiels de coordination des États membres de la COI
Délégués permanents/Missions d'observation des États membres de la COI auprès de l'UNESCO
Commissions nationales des États membres de la COI pour l'UNESCO

C.c. : Présidents et Vice-Présidents de la COI et de ses principaux organes subsidiaires
Membres du Groupe consultatif financier intersessions de la COI
Membres du Groupe de travail de la COI sur la planification et la gestion durables de l'océan

Objet : La COI et l'avenir de l'océan : Phase 1 – Consultation des États membres par le biais d'une enquête en ligne

La présente lettre circulaire a pour objet de demander aux États membres de contribuer à la consultation de la phase 1 du processus « La COI et l'avenir de l'océan », conformément à la décision [A-32/5](#) de la 32^e session de l'Assemblée de la COI et à la résolution [EC-57/2](#) de la 57^{ème} session du Conseil exécutif de la COI.

Dans le cadre du processus de consultation de la phase 1, une enquête en ligne a été mise en place afin de recueillir les contributions des États membres. Cette enquête vise à obtenir des informations sur un examen global des activités relatives au rôle de la COI dans l'assistance aux États membres et aux autres parties prenantes, y compris l'identification des lacunes et des besoins dans les programmes de la COI, afin de faciliter au mieux les activités actuelles et émergentes en matière de planification durable de l'océan fondée sur des données scientifiques, de contribution des sciences océaniques à la mise en œuvre des conventions et des cadres pertinents des Nations unies, et de développement d'une économie océanique durable.

L'enquête est disponible à l'adresse suivante : <https://www.surveymonkey.com/r/ZNSZF8M>. Les versions hors ligne de l'enquête au format PDF et Word sont disponibles ici : <https://oceanexpert.org/document/35892>. Les points focaux de la COI sont encouragés à consulter largement les Ministères, agences et institutions concernés dans le cadre de l'enquête et sont priés de répondre à l'enquête en ligne avant le 15 avril 2025 à 23h59 (heure d'Europe centrale).

Chairperson

Yutaka MICHIDA, Prof.
Special Presidential Envoy
for UN Ocean Decade
The University of Tokyo (Atmosphere
and Ocean Research Institute)
Kashiwanoha 5-1-5
2778564 Kashiwa
JAPAN

Vice-Chairpersons

Dr Marie-Alexandrine SICRE
Directrice de Recherche
Centre national de la recherche scientifique
(CNRS)
3 rue Michel Ange
75016 Paris
FRANCE

Dr Nikolay VALCHEV
Director
Institute of Oceanology
Bulgarian Academy of Sciences
40 Parvi May Str.
9000 Varna
BULGARIA

Mr Juan Camilo FORERO HAUZEUR
Executive Secretary
Colombian Ocean Commission (COO)
Avenida Ciudad de Cali No. 51 – 66
Edificio WBC, Oficina 306
111071 Bogotá, D.C.
COLOMBIA

Prof. Amr Zakaria HAMOUDA
President of Marine Hazards Mitigation Center
(MHMC)
National Institute of
Oceanography and Fisheries (NIOF)
Qaitbay, Al-Anfoshi
Alexandria
EGYPT

Executive Secretary

Mr Vidar HELGESEN
Intergovernmental Oceanographic
Commission — UNESCO
7 Place de Fontenoy
75352 Paris Cedex 07 SP
FRANCE

Dans le contexte de cette demande, lors de sa 32e session en 2023, l'Assemblée de la COI a discuté de la viabilité à long terme et de l'expansion de la COI compte tenu de l'évolution rapide de la science et de l'action océaniques. Dans sa décision A-32/5, l'Assemblée a demandé une consultation sur la manière dont la COI pourrait faciliter de manière optimale les activités des États membres et des autres parties prenantes en matière de planification durable de l'océan fondée sur des données scientifiques, la contribution des sciences océaniques à la mise en œuvre des conventions et des cadres des Nations Unies relatifs à l'environnement et le développement d'une économie océanique durable.

Lors de sa 57e session en 2024, le Conseil exécutif a examiné plus avant le processus de consultation et a décidé que la consultation « La COI et l'avenir de l'océan » se déroulerait sur une période de trois ans synchronisée avec le calendrier des sessions des organes directeurs de la COI. La résolution EC-57/2 du Conseil définit la structure du processus de consultation avec les phases suivantes :

- (i) Phase 1 : Juin 2024-Juin 2025 : Besoins en matière de connaissances, de prise de décision et d'action, dont les résultats seront présentés lors de la 33e session de l'Assemblée de la COI en 2025.
- (ii) Phase 2 : Juin 2025-Juin 2026 : Dialogue sur l'efficacité des cadres multilatéraux relatifs à l'océan, dont les résultats seront présentés lors de la 58e session du Conseil exécutif de la COI en 2026.
- (iii) Phase 3 : Juin 2026-Juin 2027 : La COI et l'avenir de l'océan, dont les résultats seront présentés lors de la 34e session de l'Assemblée de la COI en 2027.

La résolution EC-57/2 précise en outre que l'exercice de consultation sera mené en concertation avec les programmes de la COI, les organes subsidiaires régionaux, les États membres (notamment par l'intermédiaire du Groupe consultatif financier intersessions de la COI et du Groupe de travail de la COI sur la planification et la gestion durables de l'océan) et d'autres parties prenantes concernées.

Je vous prie d'agréer les assurances de ma très haute considération.

[signature]

Vidar Helgesen
Secrétaire exécutif

Répondez à l'enquête sur votre téléphone portable.

